

La Chambre régionale des comptes épingle l'Établissement des eaux

Saisie par le préfet délégué en août 2008, la Chambre régionale des comptes s'est penchée sur les comptes de l'EEASM, l'établissement des Eaux et Assainissements de Saint-Martin. Créé début 2007 pour débarrasser le budget de la collectivité du déficit monumental lié à l'eau potable, l'EEASM après deux ans d'exercice enregistre toujours un déficit, évalué par la Chambre des comptes à plus de 9 millions d'euros. La Chambre impose un retour à l'équilibre avant 2011.

C'est par la création de l'EEASM et un « jeu d'écriture » qu'en 2007, la collectivité avait réussi à assainir son budget. Depuis, l'établissement des Eaux et Assainissement n'est toujours pas parvenu à l'équilibre et la sincérité de ses comptes a alerté le préfet délégué. La préfecture qui effectue le contrôle de légalité annuel des comptes de la collectivité a, en effet, jugé opportun à l'été 2008 de saisir la Chambre régionale des comptes. Il apparaît dans son rapport que le déficit annoncé par l'établissement de 7 505 176 euros est en réalité de 9 254 546 euros, les restes à réaliser ayant été sous-estimés de 1 749 370 euros. Selon l'établissement des Eaux, la gestion de 2007 a permis de réduire le déficit de 2006 de près de 50%, mais pas pour la Chambre, qui considère que cette évolution est principalement due à une subvention de la COM de 1 700 000 euros, à un emprunt de 3 millions d'euros contracté auprès de la COM, à une sous-estimation au budget du montant de la surtaxe et des recettes d'eau de 1 963 892 euros, et enfin, à l'absence de rattachement d'une provision de 1 934 214 euros. Pour la Chambre des comptes, l'EEASM a mené une politique qui repose sur l'affectation de la surtaxe et des différentes subventions au résultat, au détriment de la réalisation de travaux importants pourtant réclamés par le délégataire sur le service d'assainissement. Le rapport démontre qu'en fonctionnement, l'établissement n'a dépensé que 277 euros en 2007 ! Ainsi, la quasi totalité de la recette a servi à réduire le déficit. Les faibles investissements (13%) ont aussi servi à résorber le déficit antérieur.

Les conclusions du rapport

Le rapport précise en conclusion que la surtaxe destinée à améliorer le réseau a été détournée de sa fonction. Les moyens de la COM mis à disposition de l'EEASM (agents, eau, électricité, locaux, etc) ne figurent pas au budget. Le transfert des écritures du compte de gestion de la COM à celui de l'EEASM n'est pas définitif et il en résultera des régularisations qui auront des conséquences sur le résultat global de la COM. Enfin, l'usager n'a pas bénéficié des réductions du prix de l'eau qui devaient intervenir après la modification des techniques de production de l'eau potable, le prix de l'UCDEM ayant baissé de 140%.

En conclusion de son rapport, la Chambre des comptes émet des réserves sur le respect des règles relatives à l'équilibre financier des services publics, sur la clarté des flux en provenance de la COM, et sur la régularité de l'attribution d'un prêt de 3 millions d'euros par la COM. Elle déclare donc recevable la saisine du préfet et lance une procédure visant à un retour à l'équilibre de l'EEASM à la clôture de l'exercice de 2011. **N.L**

Ce qu'en pense la COM

Interrogé sur le fait que l'usager n'a pas bénéficié des réductions du prix de l'eau, Pascal Averde, directeur des services de la collectivité, rappelle que le dossier de l'eau est bien plus complexe que les constatations de la Chambre des comptes. Le problème a démarré dans les années 80. A l'époque, le coût de la production de l'eau n'a jamais été répercuté sur le consommateur, ce qui était pourtant interdit par la loi française. C'était donc la commune qui supportait le coût de production, car l'eau se vendait si cher, qu'il était inconcevable d'ajouter la production à la facture du consommateur. Pour éviter que le prix de l'eau n'augmente, la commune a donc perdu sur sa rentabilité pendant des années, plongeant ses finances dans le rouge. Aujourd'hui, la COM a décidé de se priver de sa redevance en supprimant la fameuse surtaxe communale, facturée au consommateur par la Générale des Eaux, mais dont le produit va dans les caisses de la COM. Si la surtaxe avait été maintenue, le consommateur aurait payé l'eau encore plus cher. Mais en supprimant cette rentrée d'argent, la COM fragilise l'EEASM dont c'était le principal financement. En attendant, le consommateur ne voit pas sa facture baisser, malgré la chute de 140% du coût de production avec l'osmose inverse. Avec une telle différence de coût, le prix de l'eau aurait dû baisser... **N.L**

Commentaires

Ajouter un nouveau Rechercher

Ecrire un commentaire

Nom :